

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/10/2021

Dossier complet le :

29/10/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0312

### 1. Intitulé du projet

Stade nordique et biathlon toutes saisons - Commune et station ski alpin et ski nordique CEILLAC

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Guillestrois-Queyras

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr MOULIN Dominique (Président)

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 4 5 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43°b) Pistes de ski d'une superficie inférieure à 4 ha hors site vierge 44°c) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés 47°a) Défrichement de plus de 0,5 ha	Création d'un stade nordique et biathlon toutes saisons au sein de l'espace nordique existant de Ceillac avec 1,7 ha de pistes de ski nordique/ski-roues créées, un pas de tir, un local de stockage dans le merlon de protection ouest du stade et et un local de contrôle devant le merlon Est, une piste de ski nordique seule de 0,6 ha, le tout nécessitant le défrichement de 1,4 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un stade nordique et biathlon toutes saisons sur le domaine nordique existant de la commune de Ceillac (un pas de tir en enrobé, une zone de tir enherbée, un anneau de pénalité en enrobé), des pistes de ski-roue en enrobé (parcours débutants, intermédiaires et confirmés) et une nouvelle piste nordique. Les cheminements piétons et accès utiliseront uniquement les chemins agricoles existants depuis les ponts de l'Ubac (face au chalet nordique), du Pasquier et de l'Usine. Les chemins piétons seront conservés en l'état existant ou ponctuellement remis en état par apport de concassé. Le parking principal est existant, il s'agit de celui du chalet nordique.

## **4.2 Objectifs du projet**

Dynamiser la saison hivernale et diversifier les activités toutes saisons sur la commune de Ceillac.

Ce projet est vu comme un équipement pour les sportifs de la discipline, un outil pédagogique pour les scolaires du territoire et un outil de développement touristique et économique.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Défrichage
- Décapage et stockage de la terre végétale et/ou étrépage
- Réalisation des terrassements
- Réalisation du génie civil
- Pose des enrobés
- Revégétalisation

Les travaux débuteront en août 2022 et s'étaleront sur 4 mois en 2022 et 2 mois en 2023. L'ensemble des travaux à l'exception de la pose des enrobés, de la revégétalisation et des éventuelles finitions auront lieu entre août et novembre 2022. Les finitions seront menées pendant le printemps/l'été 2023.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le stade nordique et biathlon toutes saisons sera exploité toute l'année, en ski nordique l'hiver et en ski-roues le reste de l'année. Il accueillera aussi bien les sportifs que les scolaires.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager comprenant des constructions

Demande d'autorisation de défrichement

Evaluation des incidences sur Natura 2000

DLE déclaration au titre de la rubrique 3.2.2.0 "remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau"

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur pistes de ski-roues / piste de ski nordique seule.....	2 270 m/ 1 100 m
- Largeur moyenne des pistes de ski-roues / ski nordique .....	5 m / 5 m
- Surface de pistes de ski-roues / ski nordique créées..(surface skiée).....	1,1 ha / 0,6 ha
- Surface du bâtiment.....	100 m <sup>2</sup> et 15 m <sup>2</sup>
- Emprise stade biathlon.....	6 240 m <sup>2</sup>
- Emprise travaux (tout compris).....	2,4 ha
- Surface à défricher.....	1,4 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Station de ski alpine et nordique de  
CEILLAC  
Commune de CEILLAC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Ceillac

Extrémité Est piste nordique / ski roues Long. 6.77°51'53 ' Lat. 44.66°47'5"

Extrémité Ouest piste nordique 6.75°53'16 ' Lat. 44.66°77'1"

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en partie au sein de la ZNIEFF II "Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras - Val d'Escreins " (ZNIEFF 930012757) A 200 m de la ZNIEFF I Versant adret du sommet d'Assan ou pic de Guillestre, des gorges du Guil à Ceillac (ZNIEFF 930020398)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes (Queyras)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du Parc Naturel Régional du Queyras
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein des périmètres de protection des monuments suivants : Chapelle des Pénitents, Ferme Chabrand, Eglise paroissiale Saint-Sébastien et église paroissiale Sainte-Cécile-de-la-Clapière.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet pour partie au sein de la zone humide de l'inventaire départemental : "Torrent Cristillan et marais La Marmotte" (n°05PNRQ0010). Cette zone humide a fait l'objet d'une délimitation précise dans le cadre des inventaires naturalistes pour le projet qui a revu à la baisse l'emprise réelle de la retenue. Le projet n'a finalement aucune emprise dans une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune disposant d'un PPR approuvé en 2005. Zone de projet concernée par le règlement du PPR. Projet concerné par des aléas de crues torrentielles, avalanches, glissement de terrain et chutes de blocs. Règlements associés permettant les équipements nécessaires au fonctionnement des activités de service public et la traversée par des pistes, chemins ou routes. Le projet est donc compatible avec le PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet au sein du site Natura 2000 "Haut-Guil - Mont visé - Val Prévère" (ZSCFR9301504) et limitrophe au site "Steppique durancien et queyrassin" (ZSC FR9301502)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des écoulements en place.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en équilibre déblais/remblais sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en équilibre déblais/remblais sur site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'étude présentant de nombreux enjeux environnementaux. Projet adapté pour minimiser les impacts sur le milieu naturel et évitant ainsi les enjeux les plus forts. Impacts résiduels faibles sur les milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 dont les conclusions sont données en détails dans la note complémentaire jointe au présent dossier. Il est à retenir que le projet n'a pas d'incidence significative sur les enjeux de conservation des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé pour partie sur des prairies de fauche, des forêts et des pistes de ski nordique existantes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune disposant d'un PPR approuvé en 2005. Zone de projet concernée par le règlement du PPR. Projet concerné par des aléas de crues torrentielles, avalanches, glissement de terrain et chutes de blocs. Règlements associés permettant les équipements nécessaires au fonctionnement des activités de service public et la traversée par des pistes, chemins ou routes. Le projet est donc compatible avec le PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements uniquement liés à l'utilisation d'engins de chantier en phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux généreront du bruit. En exploitation, le stade de biathlon sera source de bruit lié à la fréquentation du site et aux tirs au sein du stade. Le bruit généré par l'utilisation du site, hors tirs, reste de l'ordre des nuisances générées par des bruits courants. L'utilisation du site sera diurne, sur des plages horaires limitées pour limiter le dérangement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement uniquement en phase travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux uniquement diurne. Rétro-éclairage des cibles uniquement.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. Cet impact temporaire est lié à la phase travaux.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ABF consulté au préalable du projet. Merlon hétérogène, revégétalisé avec essences herbacées et arbustives. Enrobé avec une teinte proche des pierres locales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet situé pour partie sur des prairies de fauche, des forêts et des pistes de ski nordique existantes. Le boisement impacté par le projet est constitué d'anciennes terrasses agricoles qui se referment progressivement, mais sans présenter d'intérêt pour l'exploitation forestière. Les prairies sont exploitées pour l'agriculture (1 fauche en début d'été et 1 pâturage à l'automne). Des concertations ont été menées avec les agriculteurs et des compensations ont été trouvées pour ne pas impacter leur activité.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures ERC:

- adaptation du calendrier des travaux : travaux après la mi-août et à l'automne (hors période de nidification des oiseaux)
- adaptation du tracé pour minimiser les emprises projet, éviter les zones humides, les espèces protégées, les habitats naturels à enjeux forts, les plantes hôtes de papillons, les tas d'épierrement favorables au Lézard des murailles
- mises en défens des zones sensibles : habitat humide, espèces floristiques protégées, habitats naturels à enjeux forts
- étrépage et replaquage des secteurs de plantes hôtes de papillons n'ayant pu être évités, voir déplacement des fourmilières
- méthode d'abattage doux pour les arbres à cavités
- suivi du chantier par un écologue pour mettre en place les mesures environnementales
- cahier des clauses environnementales

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet de diversification des activités touristiques de la commune

Adaptation du tracé pour minimiser les impacts sur le milieu naturel.

Mise en défens des milieux sensibles pendant la durée des travaux et en phase d'exploitation sur les secteurs les plus à enjeux

Durée des travaux réduite 4 mois en 2022 et 2 mois en 2023 et hors période de nidification des oiseaux (hors pose des enrobés).

Mesures ERC identifiées et suivies par un écologue.

Mesures en faveur de l'agriculture.

Intégration paysagère du projet.

Dans ce contexte il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note complémentaire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Guillestre

le,

25.10.2021

Signature



Le Président  
Dominique MOULIN